

RAPPORT SEMESTRIEL



THERANEXUS

Société anonyme au capital de 1 939 681,00 €

Siège social : 60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

RCS Lyon 791 889 777

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	3
RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE	4
2. RAPPORT D'ACTIVITE	5
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	8
ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE	9
PERSPECTIVES D'AVENIR	10
PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	11
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	12
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	13
4. COMPTES SEMESTRIELS	40
5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	41
DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	42
CONTROLE DE LA SOCIETE	42
ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	42
ETAT DES NANTISSEMENTS	42

1. PERSONNES RESPONSABLES

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

Monsieur Mathieu CHARVERIAT, directeur général de THERANEXUS.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société THERANEXUS et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 26 septembre 2024
Mathieu CHARVERIAT
Directeur général

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Mathieu CHARVERIAT

Directeur général

Monsieur Christine PLACET

Directrice administrative et financière

60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

Adresse électronique : contact@theranexus.com

01.88.89.70.31

2. RAPPORT D'ACTIVITE

Résumé des activités

Fondée en 2013, Theranexus est une société biopharmaceutique qui développe des candidats-médicaments pour le traitement des maladies du système nerveux central (SNC).

Theranexus déploie actuellement ses ressources dans la recherche et le développement de traitements dédiés aux maladies neurologiques rares car il existe un fort besoin médical dans ces indications. Il existe plus de 5 000¹ maladies neurologiques rares qui touchent près de 350 millions³ de personnes dans le monde. 70%² d'entre elles se manifestent pendant l'enfance et la majorité ne dispose d'aucun traitement. Le marché mondial du traitement des maladies neurologiques rares doublera de taille d'ici 2027³. Dans ce type d'indications, les produits bénéficient d'un cadre réglementaire incitatif de développement et d'exploitation, et d'un accès au marché accéléré.

Dans cette logique de ciblage, la Société dispose de deux axes de développement, centrés autour des indications neurologiques rares :

- Un candidat-médicament, Batten-1, dans la maladie de Batten, licencié d'une fondation américaine (la Fondation BBDF), proche de son entrée en clinique de phase pivot 2/3.
- Une plateforme de découverte de nouveaux médicaments, développée depuis 2013 visant à l'identification et à la caractérisation d'actifs en neurologie.

Un positionnement de la Société dans les maladies neurologiques rares

La plateforme de R&D de Theranexus ambitionne d'identifier et de développer des candidats médicaments de thérapie innovante dans le traitement des maladies rares du système nerveux central et périphérique. Un premier champ applicatif de la plateforme pourra consister dans le ciblage des indications caractérisées par une dysfonction des lysosomes et du processus d'autophagie.

Les maladies lysosomales sont des pathologies héréditaires comprenant environ 70 indications, dont la majorité présente une expression neurologique. En France, 3.000 patients souffrent d'une de ces maladies et 150 patients – majoritairement enfants et jeunes adultes – sont nouvellement diagnostiqués par an. On dénombre une naissance viable sur 5.000 dans le monde. Aujourd'hui, il existe des traitements adressant seulement une dizaine de ces maladies, laissant une grande part des patients sans option thérapeutique ; 120 candidats médicaments ont

¹ The Lancet Neurology, 2011

² Schule et al, Eur. J. Hum. Gen., 2021, Orphanet, NORD, EURORDIS

³ The Insight Partners, 2020

été désignés auprès de la FDA comme orphan drugs, soulignant l'intérêt des industriels. D'un point de vue moléculaire, ces indications sont caractérisées par des défauts de fonctionnement de l'autophagie, le processus biologique de recyclage des biomolécules par des organelles cellulaires, les lysosomes. L'aspect fondamental de l'impact de ces maladies sur la biologie cellulaire fait que les organes affectés présentent au cours du temps des défaillances sévères. Ainsi, les atteintes neurologiques associées à ces maladies impliquent fréquemment un déficit ou retard cognitif important dans plus de 30% des cas, des convulsions ou des troubles moteurs limitant fortement l'autonomie de ces patients, voire le décès de ces derniers en absence de traitement dans l'enfance ou l'adolescence. Il est ainsi estimé qu'un patient atteint par une forme pédiatrique d'indication lysosomale à expression nécessite plus de 50 heures de soin par semaine, pour un coût sociétal annuel estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Seulement 11 indications lysosomales à expression neurologique bénéficient d'un médicament enregistré, auprès de la FDA ou de l'EMA. La majorité de ces médicaments appartient à la classe des enzymes de remplacement, et il perdure un besoin très fort de thérapeutiques ciblant le système nerveux central, et plus spécifiquement les symptômes neurologiques.

Aucun traitement actuellement approuvé dans ces indications lysosomales n'adresse leur symptomatologie neurologique fréquente. Par ailleurs aucune approche « off-label » n'est mise en œuvre par les cliniciens dans ces indications pour la prise en charge de ces comorbidités.

Cette plateforme, en outre, s'inscrit en renfort de l'actif Batten-1, actif principal de Theranexus dans la maladie de Batten, licencié d'une fondation américaine (Beyond Batten Disease Foundation), et dont le programme clinique comprend une étude de phase 1/2 (terminée) dans une population pédiatrique aux Etats-Unis, et une étude à venir de phase 1/3 Europe-US chez les enfants et adolescents, avec un démarrage prévu au premier semestre 2025.

Theranexus ambitionnera, en première intention, le développement ou le co-développement de ses candidats médicaments dans ces indications, jusqu'à leur enregistrement auprès des autorités de santé (FDA, EMA, etc.) ; la société pourra également ambitionner des accords de partenariats ou des cessions de licence sur sa plateforme et les produits qui en sortiront.

En outre, ces maladies sont notamment caractérisées par des dysfonctions d'interactions entre les cellules gliales et les neurones ; Theranexus a fait le choix de cibler ces troubles pour développer de nouvelles approches thérapeutiques.

Un actionnariat de premier plan et une équipe de management particulièrement expérimentée et complémentaire

La Société est soutenue par des investisseurs spécialisés de premier plan : des fonds de capital-risque tels que Supernova Invest (via son fonds Amorçage Technologique Investissement) et Auriga Partners accompagnent la société respectivement depuis 2013 (à sa création) et 2014 (tour A) et sont également intervenus dans le cadre de l'introduction en bourse en octobre 2017, à laquelle a participé également Arbevel. BBDF (« Beyond Batten Disease Foundation »), partenaire de la Société pour le développement de Batten-1 est devenue actionnaire, dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2023.

De plus, l'équipe managériale est fortement entourée par un réseau d'experts médicaux et industriels reconnus et s'appuie également sur des collaborations étroites avec des structures d'excellence (INSERM, CNRS, CEA, Cermep, HCL, INRIA, etc.).

Theranexus occupe actuellement une position unique dans le domaine du traitement des maladies du système nerveux central puisqu'elle détient en propre une méthode thérapeutique et une technologie visant à adresser des marchés jusque-là non couverts de manière satisfaisante par l'industrie pharmaceutique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

En mars 2024, la société a annoncé la nomination de Mathieu Charvériat en tant que Président du conseil d'administration à la suite de la démission de Franck Mouthon, à partir du 31 mars 2024. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, Franck Mouthon, qui a pris de nouvelles responsabilités en tant que Directeur Exécutif de l'Agence de programmes pour la recherche en santé, poursuit son mandat d'administrateur au sein de Theranexus. Mathieu Charvériat continue d'exercer la fonction de Directeur Général en plus de la Présidence du conseil d'administration.

En mars 2024, le projet Neurolead a atteint son terme. À la demande du consortium, la BPI a constaté que les objectifs technico-économiques n'avaient pas été atteints et a réduit de 80 % les avances remboursables dues par Theranexus dans le cadre de ce programme.

Les effets de cet événement ont été enregistrés au cours du premier semestre 2024.

Par conséquent les avances remboursables perçues depuis le début du projet :

- Pour 550 k€ demeurent des avances remboursables dont le remboursement sera étalé à partir du 31 Mars 2026 sur 3 ans selon un échéancier prédéfini ; et
- Pour 2 201 k€ sont transformées en subventions d'exploitation.

En avril 2024, la société a annoncé les données finales positives d'efficacité et de sécurité de Batten-1 dans l'étude de phase 1/2, dans la maladie de Batten (CLN3) après 18 mois de traitement.

Les résultats d'efficacité et de sécurité à 18 mois de traitement sont venus confirmer ceux obtenus à 12 mois en septembre 2023, le traitement présentant un bon profil de sécurité. Chez les 6 jeunes patients adultes traités par Batten-1, la progression des symptômes moteurs évaluée par le score modifié d'évaluation motrice de l'échelle UBDRS a été considérablement ralentie en moyenne, apparaissant stable. Ainsi, la progression moyenne sur cette échelle par rapport à la valeur initiale était de +1,83 pour les six sujets traités pendant 18 mois contre +6,04 chez des patients non traités de l'étude d'histoire naturelle menée par l'Université de Rochester (n=46).

En juin 2024, la société a confirmé les résultats positifs, après 18 mois de traitement, de son étude de phase 1/2 de Batten-1 dans la maladie de Batten (CLN3). Les résultats indiquent une diminution des chaînes légères de neurofilaments (NfL) sériques, un biomarqueur de la mort neuronale et confortent le potentiel thérapeutique du candidat médicament Batten-1 dans la forme juvénile de la maladie de Batten. Les résultats du dosage des chaînes légères de neurofilaments (NfL), biomarqueur reconnu de la dégénérescence neuronale, après 18 mois de traitement, viennent conforter ceux obtenus à 12 mois, présentés en septembre 2023 au Congrès International « NCL2023 ». Ce biomarqueur, mesuré dans le sérum des patients ayant adhéré au protocole d'évaluation de Batten-1, a en effet diminué en moyenne de 33%, après 18 mois de traitement (pour rappel, 32% après 12 mois de traitement), par rapport à son niveau avant l'initiation du traitement.

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

La fin de l'étude de clinique de phase 1/2 USA du candidat-médicament Batten-1 à la fin du premier semestre 2024, conjuguée aux efforts de réduction de coûts menés par la société ont permis une baisse très significative des charges d'exploitation. Ainsi, en comparaison du 1^{er} semestre 2023, les autres achats et charges externes ont été pratiquement divisés par deux (-47%), les coûts salariaux ont diminué de près d'un tiers (- 29%). Avec la prise en résultat d'une subvention de 2.2 millions d'euros, et le crédit d'impôt recherche de la période, la société dégage un résultat semestriel légèrement positif.

En K€ (normes françaises)	S1-2024	S1-2023
Chiffre d'affaires		0
Produits d'exploitation	2 221	254
Autres achats et charges externes	1 294	2 457
Salaires et charges sociales	1 073	1 520
Dotations aux amortissements sur immobilisations	47	168
Autres charges d'exploitation	32	31
Charges d'exploitation	2 446	4 176
Résultat d'exploitation	-226	-3 921
Résultat financier	36	59
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les bénéfices	-291	-216
Résultat net	101	-3 646

Les subventions d'exploitation pour le premier semestre 2024 s'élèvent à 2 212 K€, dont 2 201 K€ correspondant à 80 % des avances remboursables perçues dans le cadre du projet PSPC Neurolead, abandonnées par BPI France après la clôture du projet.

Les autres achats et charges externes sont en baisse sur le premier semestre 2024 à 1 294 K€ contre 2 457 K€. Ce poste est principalement constitué des frais de recherche et développement engagés par la Société. Le poste d'achats d'études et prestations de recherche a fortement diminué en raison de la fin de l'essai clinique de phase 1/2 portant sur Batten-1, démarré au premier semestre 2022. Les autres charges ont également baissé en raison de la politique de réduction des coûts mise en place par la société en fin d'année 2023.

Les salaires et charges sociales sont en forte baisse, avec 1 073 K€ au premier semestre 2024 contre 1 520 K€ en 2023 pour la même période. Les effectifs ont été réduits, passant de 18 personnes au 31/12/2023 à 12 au 30/06/2024.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) calculé pour le premier semestre est de 291 K€.

Le résultat est un bénéfice de 101 K€ au premier semestre 2024 contre une perte de 3 646 K€ sur le premier semestre 2023.

Au 30 juin 2024, la trésorerie disponible s'établit à 1 754 K€ (contre 4 905 K€ au 31 décembre 2023). En prenant en compte le remboursement du CIR pour 785 K€ attendu pour fin septembre 2024 et le dernier montant de l'aide Neurolead la Société estime qu'elle sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement de ses activités opérationnelles au moins jusqu'au premier trimestre 2025

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours du second semestre 2024, la Société prévoit notamment :

- De poursuivre son programme de développement de Batten-1 dans la maladie de Batten juvénile : En juillet 2024, suite à l'analyse des résultats de l'étude de phase 1/2 de Batten-1 à 18 mois et de nouvelles interactions avec les cliniciens, la Société a annoncé avoir pu optimiser la mise en place de sa phase 3 pivotale, tout en conservant les critères de recevabilité de l'étude au plan réglementaire par la FDA et l'EMA. La Société a décidé de se focaliser essentiellement sur le critère principal d'efficacité, l'acuité visuelle qui a été validé par les agences, en le mesurant exclusivement dans une population de patients jeunes où les probabilités de détecter un effet du traitement sont nettement augmentées. Elle a également décidé de conduire l'étude, sous le statut Investigational New Drug (IND) ouverte auprès de la FDA et dans certains pays européens où la fréquence de la maladie est particulièrement élevée.
- Le montant de l'étude de phase 3 se situerait dorénavant sous la barre des 9 millions jusqu'à l'enregistrement. La Société continue d'étudier les diverses options de financement pour démarrer cette étude pivotale.
- De poursuivre ses travaux précliniques pour découvrir de nouveaux candidats-médicaments pertinents dans le traitement de pathologies rares du système nerveux central. En juillet 2024, la Société a annoncé, avec le Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon et le CERMEP, être lauréats du projet « Pacte de recherche 2024 » de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce projet, appelé IMASO, soutenu par un financement de 320 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, s'inscrit dans la poursuite du laboratoire commun public/privé « Neuro-Imaging

for drug Discovery (NI2D) » en collaboration avec BIORAN, équipe du Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL) et le CERMEP (Hospices Civils de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, INSERM, CNRS). Implanté à Lyon, le laboratoire commun NI2D a été créé fin 2020 et a pour objectif de renforcer les capacités de Theranexus de caractérisation de ses candidats-médicaments à l'aide de nouveaux outils de neuroimagerie préclinique. Ce nouveau financement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à travers le projet IMASO, permettra de poursuivre ces travaux pour mesurer, in vivo, la distribution cérébrale des oligonucléotides antisens, ou ASO, développés par Theranexus. La mise en place de ces outils sera essentielle pour guider le développement préclinique puis clinique de ces ASO dans diverses maladies rares neurologiques

- En juillet 2024 la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement en fonds propres d'un montant total maximum de 2,5 millions d'euros sur 24 mois par l'émission de bons donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions nouvelles de la Société intégralement réservée à IRIS.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes demeurent inchangés par rapport à ceux listés dans le document d'enregistrement universel de la Société, déposé le 30/04/2024. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Des contrats de travail lient la société avec Mathieu Charvériat, Directeur Général puis, à compter du 1^{er} avril 2024, Président – Directeur Général, et, jusqu'à sa démission le 31 mars 2024, Franck Mouthon, Président Exécutif (contrat suspendu depuis le 18 novembre 2014).

Des informations plus détaillées sur ce contrat sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de la Société, enregistré le 30/04/2024. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes
semestriels**

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theranexus et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes semestriels, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de celle-ci relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société, au 30 juin 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.3 « Principe de continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes semestriels.

Paris-La Défense, le 26 septembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Franck Sebag

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



THERANEXUS SA

Comptes semestriels au 30 juin 2024



Sommaire

Table des matières

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA	4
1.1 Bilan et compte de résultat, en euros	4
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT	6
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	7
1.2 Etat des variations des capitaux propres	7
1.3 Tableaux des flux de trésorerie	8
2. Règles et méthodes comptables	9
2.1. Principes et conventions générales	9
2.2. Permanence des méthodes	9
2.3. Principe de continuité de l'exploitation	9
2.4. Jugements et estimations de la direction de la société	9
2.5. Monnaie de présentation des comptes	10
3. Principales méthodes comptables de la Société	10
3.1 Chiffre d'affaires	10
3.2 Subvention d'exploitation	10
3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles	10
3.3.1 Les immobilisations incorporelles	10
3.3.2 Les immobilisations corporelles	10
3.3.3 Dépréciation des actifs	11
3.4 Immobilisations financières	11
3.5 Opérations en devises	11
3.6 Provisions pour risques et charges	11
3.7 Engagement de retraite	11
3.8 Résultat exceptionnel	12
3.9 Résultat par action	12
3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	12
3.11 Valeurs Mobilières de Placement	12
4. Evénements significatifs	13
4.1 Faits spécifiques	13
4.2 Evénements post-clôture	13
5. Notes sur les comptes	14
5.1 Subvention d'Exploitation	14
5.2 Autres produits d'exploitation	14
5.3 Autres achats et charges externes	14
5.4 Charges de personnel	14
5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation	15



<i>5.6 Résultat Financier</i>	15
<i>5.7 Résultat Exceptionnel</i>	15
<i>5.8 Crédit d'impôt recherche</i>	15
<i>5.11 Etat des provisions</i>	17
<i>5.12 Etat des échéances des créances et des dettes</i>	18
<i>5.13 Produits et avoirs à recevoir</i>	19
<i>5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	20
<i>5.15 Charges constatées d'avance</i>	20
<i>5.16 Produits constatés d'avance</i>	20
<i>5.17 Composition du capital social</i>	20
<i>5.18 Avances remboursables</i>	22
<i>5.19 Emprunts et dettes financières</i>	23
<i>5.20 Fournisseurs et comptes rattachés</i>	23
<i>5.21 Charges à payer et avoirs à établir</i>	23
<i>5.22 Engagements hors bilan</i>	24
<i>5.23 Rémunération des mandataires sociaux</i>	25
<i>5.24 Honoraires</i>	25
<i>5.25 Entreprises liées</i>	25



1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Notes		Présenté en euros						
		au 30/06/2024 (6 mois)			au 31/12/2023 (12 mois)		Variations	
		Brut	Amort/Dépréc	Net	Net	Var.	Var. %	
5.9 & 5.10	IMMOBILISATIONS							
	Frais d'établissement						n/a	
	Recherche et développement						n/a	
	Cessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 367 375	(338 612)	1 028 763	1 053 203	(24 440)	-2%	
	Fonds commercial						n/a	
	Autres immobilisations incorporelles						n/a	
	Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						n/a	
	Terrains						n/a	
	Constructions						n/a	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	982 361	(977 729)	4 632	5 792	(1 160)	-20%	
	Autres immobilisations corporelles	53 025	(32 814)	20 211	24 306	(4 095)	-17%	
	Immobilisations en cours						n/a	
5.9 & 5.10	IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Avances & acomptes						n/a	
	Participations évaluées selon mise en équivalence						n/a	
	Autres Participations						n/a	
	Créances rattachées à des participations						n/a	
	Autres titres immobilisés	129 701	(62 314)	67 388	75 077	(7 689)	-10%	
	Prêts						n/a	
	Autres immobilisations financières	93 073		93 073	112 213	(19 140)	-17%	
	ACTIF IMMOBILISE	2 625 836	(1 411 469)	1 214 367	1 270 591	(56 224)		
	Avances & acomptes versés sur commandes						n/a	
6.12	CREANCES							
5.12	Clients et comptes rattachés						n/a	
5.12	Fournisseurs débiteurs	40 244		40 244	4 753	35 491	747%	
5.12	Personnel						n/a	
5.12	Organismes sociaux	7 151		7 151	6 004	1 147	19%	
5.12	Etat, impôts sur les bénéfices	1 071 723		1 071 723	784 569	287 154	37%	
5.12	Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 840		81 840	84 562	(2 722)	-3%	
5.12	Autres	3 553		3 553	26 894	(23 342)	-67%	
5.12	Capital souscrit et appelé, non versé						n/a	
5.14	Valeurs mobilières de placement	1 337 857		1 337 857	3 705 868	(2 368 011)	-64%	
5.14	Disponibilités	415 764		415 764	1 198 866	(783 102)	-65%	
5.12								
5.12	Charges constatées d'avance	91 546		91 546	155 628	(64 082)	-41%	
5.12	Primes de remboursement des obligations						n/a	
5.12	Ecarts de conversion actif						n/a	
	ACTIF CIRCULANT	3 049 678		3 049 678	5 967 144	(2 917 466)		
	TOTAL GENERAL	5 675 514	(1 411 469)	4 264 045	7 237 735	(2 973 690)		



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Notes		au 30/06/2024 (6 mois)	au 31/12/2023 (12 mois)	Variations	
				Var.	Var. %
1.2	Capital social ou individuel	1 939 681	1 939 681		0%
1.2	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			(4 021 298)	-100%
1.2	Ecart de réévaluation		4 021 298		n/a
1.2	Réserve légale				n/a
1.2	Réserves statutaires ou contractuelles				n/a
1.2	Réserves réglementées				n/a
1.2	Autres réserves				n/a
1.2	Report à nouveau	(2 806 654)		(2 806 654)	n/a
1.2	Résultat de l'exercice	100 803	(6 827 952)	6 928 755	-101%
1.2	Subventions d'investissement				n/a
1.2	Provisions réglementées				n/a
1.2	CAPITAUX PROPRES	(766 170)	(866 973)	100 803	-12%
	Produits des émissions de titres participatifs				n/a
5.19	Avances conditionnées	762 721	3 088 521	(2 325 800)	-75%
	AUTRES FONDS PROPRES	762 721	3 088 521	(2 325 800)	
	Provisions pour risques				n/a
	Provisions pour charges				n/a
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	DETTES FINANCIERES				
5.12	Emprunts obligataires convertibles				n/a
5.12	Autres Emprunts obligataires				n/a
5.19	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 773 675	2 415 137	(641 462)	-27%
5.19	Emprunts et dettes financières diverses	1 162 025	1 227 884	(65 859)	-5%
5.12	Associés				n/a
5.12	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			(9 086)	n/a
5.20	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 117 012	1 126 098	(9 086)	-1%
5.12	Personnel	85 672	72 490	13 182	18%
5.12	Organismes sociaux	118 960	144 494	(25 534)	-18%
5.12	Etat, impôts sur les bénéfices				n/a
5.12	Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	(2 813)	5 245	(8 058)	-154%
5.12	Etat, obligations cautionnées				n/a
5.12	Autres impôts, taxes et assimilés	12 663	24 841	(12 178)	-49%
	DETTES DIVERSES				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				n/a
	Autres dettes				n/a
	COMPTES DE REGULARISATION				
	Produits constatés d'avance				n/a
	DETTES	4 267 194	5 016 189	(748 995)	
	Ecart de conversion passif				n/a
	TOTAL GENERAL	4 263 745	7 237 737	(2 973 993)	

COMPTE DE RESULTAT

Notes	RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 30/06/2024 (6 mois)	au 30/06/2023 (6 mois)	Variations	
						Var.	Var. %
	Ventes de marchandises						n/a
	Production vendue biens						n/a
	Production vendue services						n/a
	Chiffre d'affaires Nets						n/a
	Production stockée						n/a
	Production immobilisée						n/a
	Subventions d'exploitation			2 213 292	244 331	1 968 961	806%
5.2	Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			7 167	10 091	(2 924)	-29%
	Autres produits			261	67	194	290%
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			2 220 720	264 489	1 966 231	773%
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						n/a
	Variation de stock (marchandises)						n/a
	Achats de matières premières et autres approvisionnements						n/a
5.3	Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			(1 293 291)	(2 456 744)	1 163 453	-47%
	Autres achats et charges externes			(2 271)	(22 933)	20 662	-90%
5.4	Impôts, taxes et versements assimilés			(699 968)	(1 020 853)	320 884	-31%
5.4	Salaires et traitements			(373 358)	(488 862)	125 503	-25%
5.5	Charges sociales			(47 400)	(168 421)	121 021	-72%
5.5	Dotations aux amortissements sur immobilisations						n/a
5.5	Dotations aux provisions sur immobilisations						n/a
5.5	Dotations aux provisions sur actif circulant						n/a
5.5	Dotations aux provisions pour risques et charges						n/a
	Autres charges			(30 015)	(7 816)	(22 099)	279%
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			(2 446 294)	(4 175 829)	1 729 535	-41%
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(225 574)	(3 921 340)	3 695 766	
5.6	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						n/a
5.6	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						n/a
5.6	Produits financiers de participations						n/a
5.6	Produits des autres valeurs mobilières et créances						n/a
5.6	Autres intérêts et produits assimilés			82 708	91 135	(8 426)	-9%
5.6	Reprises sur provisions et transferts de charges				21 101	(21 101)	-100%
5.6	Différences positives de change			7 738	8 723	(985)	-11%
5.6	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						n/a
5.6	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			90 447	120 959	(30 512)	-25%
5.6	Dotations financières aux amortissements et provisions			(17 065)	(3 729)	(13 336)	355%
5.6	Intérêts et charges assimilés			(33 286)	(45 020)	11 734	-26%
5.6	Différences négatives de change			(4 425)	(13 276)	8 853	-67%
5.6	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						n/a
5.6	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			(54 776)	(62 027)	7 251	-12%
5.6	RESULTAT FINANCIER (V-VI)			35 671	58 932	(23 261)	-39%
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III+IV+V-VI)			(189 903)	(3 862 408)	3 672 505	-95%

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

Notes	RUBRIQUES	au 30/06/2024	au 30/06/2023	Variations	
		(6 mois)	(6 mois)	Var.	Var. %
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				n/a
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				n/a
	Reprises sur provisions et transferts de charges				n/a
	PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	0	0	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				n/a
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				n/a
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				n/a
	CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0	0	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	0	0	n/a
5.7	Participation des salariés	290 707	216 140	74 567	n/a
	Impôts sur les bénéfices				3,4%
	TOTAL DES PRODUITS (I+II+V+VI)	2 311 168	375 448	1 935 720	516%
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+V+VII+IX+X)	(2 210 364)	(4 021 716)	1 811 352	-45%
	RESULTAT NET	100 803	(3 646 269)	3 747 071	-103%
	Dont Crédit-bail mobilier				
	Dont Crédit-bail immobilier				

1.2 Etat des variations des capitaux propres

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2022	1 336 553	8 367 600					(6 567 192)	3 131 961
Augmentation de capital	503 128	(4 341 392)						(3 738 155)
Affectation de résultat							6 567 192	6 567 192
Report à nouveau								
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(6 567 192)	(6 567 192)
31/12/2023	1 939 681	4 021 298					(6 827 952)	(866 973)

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2023	1 939 681	4 021 298					(6 827 952)	(866 973)
Augmentation de capital								
Affectation de résultat		(4 021 298)				(2 806 654)	6 827 952	
Report à nouveau								
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							100 803	100 803
30/06/2024	1 939 681					(2 806 654)	100 803	(766 170)

1.3 Tableaux des flux de trésorerie

En euros	au 30/06/2024 (6 mois)	au 30/06/2023 (6 mois)
Résultat de l'exercice	100 803	(3 646 268)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements	47 400	168 421
Dotations aux provisions	17 065	3 729
Reprises sur provisions		(47 310)
Vnc des éléments d'actif mis au rebut		
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité		
Gains/pertes de change	(3 312)	4 555
Abandon d'avance remboursable requalifiée en subvention	(2 200 800)	
Intérêt financiers nets payés	33 286	45 020
Marge brute d'auto-financement	(2 005 558)	(3 471 853)
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts		
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	(232 433)	(356 462)
Variation des dettes	(41 674)	16 604
Variation du besoin en fonds de roulement	(274 107)	(339 858)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(2 279 665)	(3 811 711)
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(15 528)	(25 162)
Immobilisations corporelles	(2 176)	(832)
Immobilisations financières		(3 729)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		26 209
Immobilisations financières	7 692	3 729
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(10 012)	215
Augmentation de capital en numéraire		
Souscription d'emprunts		
Dont obligations convertibles		
Dont Adi		
Dont emprunt auprès établissement bancaire		705 000
Dont avance remboursable		
Gain de change		
Perte de change		
Intérêt financiers nets versés	(33 286)	(45 020)
Gains/pertes de change	3 312	(4 555)
Remboursement d'emprunt	(831 462)	(1 155 342)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(861 436)	(499 918)
VARIATION DE TRESORERIE	(3 151 114)	(4 311 413)
Trésorerie d'ouverture	4 904 734	9 107 613
Trésorerie de clôture	1 753 621	4 796 200
Variation de trésorerie	(3 151 113)	(4 311 413)

THERANEXUS est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au 31 décembre 2023 ;

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice clôturé au 31/12/2023.

2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de levées de fonds successives, de subventions, d'avances remboursables ou de prêts.

Les prévisions de trésorerie établies en interne par la société font l'objet d'une structure de coûts en légère diminution, et la Société dispose d'une trésorerie de 1 754k€ au 30 juin 2024.

La société prévoit par ailleurs les encaissements suivants :

- le remboursement du CIR 2023 a été confirmé pour la fin 3^{ème} trimestre 2024 pour un montant de 785 k€ ;
- le versement du dernier montant d'aide pour le projet Neurolead, pour 403 k€ ;

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement de ses activités opérationnelles au moins jusqu'au premier trimestre 2025.

Au-delà de son horizon de liquidité, la Société aura besoin de fonds supplémentaires pour continuer à financer le développement de ses activités.

La Société prévoit d'être en mesure d'obtenir des financements supplémentaires grâce à un ou plusieurs accords de licence, partenariats commerciaux ou autres accords similaires possibles, ou par le financement d'investisseurs institutionnels ou stratégiques dans le cadre de levées de fonds sur les marchés de capitaux, de financements par emprunt ou d'une combinaison des deux. Cependant ces financements n'ont pas été pris en compte pour analyser la continuité d'exploitation sur les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

À la date de l'arrêté des comptes, la Direction de la Société estime qu'elle dispose d'une assurance raisonnable de trouver le financement adéquat. En cas d'échec d'obtention d'un nouveau financement, la Société pourrait ne pas être en mesure de faire face à ses dettes dans le cadre normal de son activité à partir de mars 2025. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Le principe de la continuité de l'exploitation a été retenu par le Conseil d'Administration au regard des données et hypothèses présentées ci-dessus

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière

actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.
Le Crédit Impôt Recherche.

2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

3. Principales méthodes comptables de la Société

3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus, étant en phase de recherche, elle ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Par exception les subventions Neurolead sont reconnues après validation auprès de la BPI de l'atteinte d'étapes clés prédéfinies dans le contrat.

3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.3.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament Batten-1, en cours de développement dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Par ailleurs, il est rappelé que des frais de recherche et développement ont été engagés et comptabilisés en charge pour un montant 974 K€ au 30 juin 2024.

Les frais d'avocat spécialisé en brevet constituant des coûts annexes non liés aux dépôts des brevets sont également comptabilisés en charge pour un montant de 0,3 K€ au 30 juin 2024.

3.3.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Installations techniques	de 4 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3.3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé au cours de l'exercice 2017 à la suite de l'introduction en bourse de la société.

En 2024, l'évaluation des titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité révèle une perte de valeur de 62 K€ sur les immobilisations financières, plus spécifiquement sur les titres financiers, entraînant la constatation d'une dépréciation équivalente.

3.5 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée dans les comptes clos au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023 tel que permis par la législation française.

3.7 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 % (tendance à long terme)
- Taux d'actualisation retenu de 3.6 % au 30 juin 2024
- Taux de turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2024

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales à long terme moyen de 40 %.

3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et AGA) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La Société a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2023, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

3.11 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4. Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

En mars 2024, la société a annoncé la nomination de Mathieu Charvériat en tant que Président du conseil d'administration à la suite de la démission de Franck Mouthon, à partir du 31 mars 2024. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, Franck Mouthon, qui a pris de nouvelles responsabilités en tant que Directeur Exécutif de l'Agence de programmes pour la recherche en santé, poursuit son mandat d'administrateur au sein de Theranexus. Mathieu Charvériat continue d'exercer la fonction de Directeur Général en plus de la Présidence du conseil d'administration.

En mars 2024, le projet Neurolead a atteint son terme. À la demande du consortium, la BPI a constaté que les objectifs technico-économiques n'avaient pas été atteints et a réduit de 80 % les avances remboursables dues par Theranexus dans le cadre de ce programme.

Les effets de cet évènement ont été enregistrés au cours du premier semestre 2024.

Par conséquent les avances remboursables perçues depuis le début du projet :

- Pour 550 k€ demeurent des avances remboursables dont le remboursement sera étalé à partir du 31 Mars 2026 sur 3 ans selon un échéancier prédéfini ; et
- Pour 2 200 k€ sont transformées en subventions d'exploitation.

En avril 2024, la société a annoncé les données finales positives d'efficacité et de sécurité de Batten-1 dans l'étude de phase 1/2, dans la maladie de Batten (CLN3) après 18 mois de traitement.

Les résultats d'efficacité et de sécurité à 18 mois de traitement sont venus confirmer ceux obtenus à 12 mois en septembre 2023, le traitement présentant un bon profil de sécurité. Chez les 6 jeunes patients adultes traités par Batten-1, la progression des symptômes moteurs évaluée par le score modifié d'évaluation motrice de l'échelle UBDRS a été considérablement ralentie en moyenne, apparaissant stable. Ainsi, la progression moyenne sur cette échelle par rapport à la valeur initiale était de +1,83 pour les six sujets traités pendant 18 mois contre +6,04 chez des patients non traités de l'étude d'histoire naturelle menée par l'Université de Rochester (n=46).

En juin 2024, la société a confirmé les résultats positifs, après 18 mois de traitement, de son étude de phase 1/2 de Batten-1 dans la maladie de Batten (CLN3). Les résultats indiquent une diminution des chaînes légères de neurofilaments (NfL) sériques, un biomarqueur de la mort neuronale et confortent le potentiel thérapeutique du candidat médicament Batten-1 dans la forme juvénile de la maladie de Batten. Les résultats du dosage des chaînes légères de neurofilaments (NfL), biomarqueur reconnu de la dégénérescence neuronale, après 18 mois de traitement, viennent conforter ceux obtenus à 12 mois, présentés en septembre 2023 au Congrès International « NCL2023 ». Ce biomarqueur, mesuré dans le sérum des patients ayant adhéré au protocole d'évaluation de Batten-1, a en effet diminué en moyenne de 33%, après 18 mois de traitement (pour rappel, 32% après 12 mois de traitement), par rapport à son niveau avant l'initiation du traitement.

4.2 Evènements post-clôture

En juillet 2024, suite à l'analyse des résultats de l'étude de phase 1/2 de Batten-1 à 18 mois et de nouvelles interactions avec les cliniciens, la Société a annoncé avoir pu optimiser la mise en place de sa phase 3 pivotale, tout en conservant les critères de recevabilité de l'étude au plan réglementaire par la FDA et l'EMA. La Société a décidé de se focaliser essentiellement sur le critère principal d'efficacité, l'acuité visuelle qui a été validé par les agences, en le mesurant exclusivement dans une population de patients jeunes où les probabilités de détecter un effet du traitement sont nettement augmentées. Elle a également décidé de conduire l'étude, sous le statut Investigational New Drug (IND) ouverte auprès de la FDA et dans certains pays européens où la fréquence de la maladie est particulièrement élevée. Le montant de l'étude de phase 3 se situerait dorénavant sous la barre des 9 millions jusqu'à l'enregistrement. La Société continue d'étudier les diverses options de financement pour démarrer cette étude pivotale.

En juillet 2024 la Société a mis en place une nouvelle ligne de financement en fonds propres d'un montant total maximum de 2,5 millions d'euros sur 24 mois par l'émission de bons donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions nouvelles de la Société intégralement réservée à IRIS.

En juillet 2024, la Société a annoncé, avec le Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon et le CERMEP, être lauréats du projet « Pacte de recherche 2024 » de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce projet, appelé IMASO, soutenu par un financement de 320 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, s'inscrit dans la poursuite du laboratoire commun public/privé « Neuro-Imaging for drug Discovery (NI2D) » en collaboration avec BIORAN, équipe du Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL) et le CERMEP (Hospices Civils de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, INSERM, CNRS). Implanté à Lyon, le laboratoire commun NI2D a été créé fin 2020 et a pour objectif de renforcer les capacités de Theranexus de caractérisation de ses candidats-médicaments à l'aide de nouveaux outils de

neuroimagerie préclinique. Ce nouveau financement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à travers le projet IMASO, permettra de poursuivre ces travaux pour mesurer, in vivo, la distribution cérébrale des oligonucléotides antisens, ou ASO, développés par Theranexus. La mise en place de ces outils sera essentielle pour guider le développement préclinique puis clinique de ces ASO dans diverses maladies rares neurologiques.

5. Notes sur les comptes

5.1 Subvention d'Exploitation

Les subventions d'exploitation pour le premier semestre 2024 s'élèvent à 2 212 K€, dont 2 201 K€ correspondant à 80 % des avances remboursables perçues dans le cadre du projet PSCP Neurolead, abandonnées par BPI France après la clôture du projet.

Une second tranche de 11 K€ a été versée par le CERMEP dans le cadre du projet NI2D.

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	30/06/2024	30/06/2023
Transfert de charge d'exploitation	7 187	10 091
Autres produits	261	67
Autres produits d'exploitation	7 428	10 158

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	30/06/2024	30/06/2023
Achat d'études et prestations de recherche	974 206	1 836 745
Honoraires	135 715	248 588
Frais de voyage et déplacement, réception	10 367	53 022
Publicités	44 244	48 492
Divers	128 749	269 897
Autres achats et charges externes	1 293 281	2 456 744

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. Le poste d'achats d'études et prestations de recherche a fortement diminué en raison de la fin de l'essai clinique de phase I/II portant sur Batten-1, démarré au premier semestre 2022. Les autres charges ont également baissé en raison de la politique de réduction des coûts mise en place par la société en fin d'année 2023.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	30/06/2024	30/06/2023
Salaire et traitement	699 969	1 020 491
Charges sociales	373 359	498 862
Charges de personnel	1 073 328	1 519 353

Les salaires et traitements ont significativement diminué entre le premier semestre 2023 et la même période en 2024. Cette baisse importante est due au départ de plusieurs collaborateurs.

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

En unités	30/06/2024	31/12/2023
Cadre	11	17
Non cadre	1	1

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	30/06/2024	30/06/2023
Dotations aux amortissements	47 400	168 421
Dotations aux provisions		
Reprises sur provisions pour risques et charges		
Reprise sur dépréciations des immobilisations incorporelles		
Total	47 400	168 421

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	30/06/2024	30/06/2023
Immobilisations incorporelles	39 968	39 090
Immobilisations corporelles	7 432	129 331
Dotations aux amortissements	47 400	168 421

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles correspondent en grande majorité à l'amortissement de matériel de laboratoire acheté dans le cadre du projet Neurolead. L'essentiel de ce matériel avait été acheté au début du projet Neurolead courant 2019 et amorti sur 4 ans jusqu'en 2023, d'où une charge d'amortissement moins élevée sur premier semestre 2024 comparativement à la période en 2023.

5.6 Résultat Financier

En euros	30/06/2024	30/06/2023
Revenus de placements financiers	82 709	91 135
Reprise dépréciations financières		21 101
Différences positives de change	7 738	8 723
Autres produits financiers		
Total Produits financiers	90 447	120 959
Dotations dépréciations financières	(17 065)	(3 729)
Intérêts sur autres emprunts	(33 286)	(51 380)
Différences négatives de change	(4 425)	(13 278)
Autres charges financiers		
Total Charges financières	(54 776)	(68 388)
Résultat Financier	35 671	52 572

Le résultat financier au 30 juin 2024 est en baisse comparé à la même période en 2023. Cela est essentiellement dû à la diminution des intérêts générés par les placements de trésorerie, les fonds placés étant moins importants.

5.7 Résultat Exceptionnel

En euros	30/06/2024	30/06/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total Produits exceptionnel		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total Charges exceptionnel		
Résultat Exceptionnel	0	0

5.8 Crédit d'impôt recherche

La majeure partie du produit d'impôt provient du crédit d'impôt recherche (CIR). Au titre du premier semestre 2024, le CIR a été calculé à hauteur de 287 k€. Le CIR était de 785 k€ pour l'année 2023 (12 mois).

5.9 Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2023			31/12/2023
Brevets	8 084			8 084
Licences	1 303 982	39 781		1 343 763
TOTAL 1	1 312 066	39 781	0	1 351 847
Installations tec. mat et outillages Industriels	983 157	183	(979)	982 361
Matériel de bureau, informatique, mobilier	74 342	3 643	(27 137)	50 849
TOTAL 2	1 057 499	3 827	(28 116)	1 033 210
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	250 040	(0)	(17 500)	232 540
TOTAL 3	250 040	(0)	(17 500)	232 540
TOTAL GENERAL	2 619 605	43 607	(45 616)	2 617 597

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2024			30/06/2024
Brevets	8 084			8 084
Licences	1 343 763	15 528		1 359 291
TOTAL 1	1 351 847	15 528	0	1 367 375
Installations tec. mat et outillages Industriels	982 361			982 361
Matériel de bureau, informatique, mobilier	50 849	2 176		53 025
TOTAL 2	1 033 210	2 176	0	1 035 386
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	232 540		(9 765)	222 775
TOTAL 3	232 540	0	(9 765)	222 775
TOTAL GENERAL	2 617 597	17 704	(9 765)	2 625 536

5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2023

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2023			31/12/2023
Immobilisations incorporelles	220 257	78 387		298 644
TOTAL 1	220 257	78 387	0	298 644
Installations tec, mat et outillages Industriels	815 075	161 494		976 569
Matériel de bureau, informatique, mobilier	38 093	(11 551)		26 543
TOTAL 2	853 168	149 943	0	1 003 111
TOTAL GENERAL	1 073 425	228 330	0	1 301 755

au 30/06/2024

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2024			30/06/2024
Immobilisations incorporelles	298 644	39 968		338 612
TOTAL 1	298 644	39 968	0	338 612
Installations tec, mat et outillages Industriels	976 569	1 160		977 729
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 543	6 272		32 814
TOTAL 2	1 003 111	7 432	0	1 010 543
TOTAL GENERAL	1 301 755	47 400	0	1 349 155

5.11 Etat des provisions

Provisions sur les immobilisations financières :

au 31/12/2023

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2023			31/12/2023
Immobilisations financières	21 101	45 249	(21 101)	45 249
TOTAL GENERAL	21 101	45 249	(21 101)	45 249

au 30/06/2024

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2024			30/06/2024
Immobilisations financières	45 249	17 065		62 314
TOTAL GENERAL	45 249	17 065	0	62 314

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	112 213		112 213
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	6 004	6 004	
- Impôts sur les bénéfices	784 569	784 569	
- T.V. A	84 562	84 562	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	26 894	26 894	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 753	4 753	
Charges constatées d'avance	155 628	155 628	
TOTAL GENERAL	1 174 623	1 062 410	112 213

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 415 137	854 419	1 560 718	
Emprunts et dettes financières diverses	1 227 884	327 884	900 000	
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 126 098	1 126 098		
Personnel	72 490	72 490		
Organismes sociaux	144 494	144 494		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 245	5 245		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	24 841	24 841		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	5 016 189	2 555 471	2 460 718	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 455 944			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	0			

au 30/06/2024

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	93 073		93 073
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	7 151	7 151	
- Impôts sur les bénéfices	1 071 723	784 569	287 154
- T.V.A	81 840	81 840	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	3 553	3 553	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	40 244	40 244	
Charges constatées d'avance	91 546	91 546	
TOTAL GENERAL	1 389 130	1 008 903	380 227

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de leur constatation. A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 773 875	858 054	915 621	
Emprunts et dettes financières diverses	1 162 025	327 025	835 000	
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 117 012	1 117 012		
Personnel	85 672	85 672		
Organismes sociaux	118 960	118 960		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	(2 813)	(2 813)		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 663	12 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	4 267 194	2 516 573	1 750 621	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	893 962			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	0	0

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	30/06/2024	30/06/2023
Valeurs mobilières de placement	1 337 857	3 705 868
Disponibilités	415 764	1 198 866
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	1 753 621	4 904 734
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets	1 753 621	4 904 734

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

5.15 Charges constatées d'avance

	30/06/2024	31/12/2023
Prestations de services R&D	47 459	147 831
Charges liées au personnel		
Assurances et divers	44 088	7 797
Divers autres		
TOTAL	91 546	155 628

Les charges constatées d'avance sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sur les prestations de R&D résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées (ou réalisées partiellement).

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 30 juin 2024, le capital social de la Société est fixé à 1 939 681 €. Il est divisé en 7 758 724 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 30 juin 2024, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 781 028 actions correspondant à :

1- BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>		
<i>Franck Mouthon</i>	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	-	-
Date d'expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	5,570
Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	3 588	156 343
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	95 292
BSA restants à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	1 794	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement (1)	3 588	-

(1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :
 1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;
 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;
 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;
 Les BSA pouvant l'être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité.
 Par exception à ce qui précède, en cas de signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société, agissant seuls) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l'article L. 235-3 du code de commerce) de la Société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d'exercice des BSA seront accélérés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.
 En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSA pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité, au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ; dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSA, étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.
 Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Environnement à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSA.

(2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :
 A n'importe quel moment à partir de la date d'émission et ce pour une durée de deux ans.
 Chaque BSA donne droit à l'émission d'une action ordinaire nouvelle.

2- BSPCE

	BSPCE 2016-1 (1)	BSPCE 2016-2	BSPCE 2016-3 (2)	BSPCE 2016-4	BSPCE 2017-1	BSPCE 2018-1	BSPCE 2018-2	BSPCE 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-avr-16	26-sept-17	20-juin-18	20-juin-18	20-juin-18
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-avr-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	17 952	7 176	17 944	53 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i>Franck Mouthon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-avr-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	-	-	-	2 242	4 800	3 200	-	-
BSPCE restants à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	4 488	1 794	4 486	11 218	295 200	4 800	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	-	7 176	11 960	35 904	295 200	4 800	2 000	2 000

(1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.

(2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3
 2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 748 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020

L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.

(3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélative du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.

(4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « BSPCE ») :

Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.

En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prisé à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité, dans le mois suivant la cessation par le titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée, dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSPCE, étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

3- Attributions d'Actions Gratuites (AGA)

	AGA 2021	AGA 2022	AGA 2023
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les Actions Gratuites	16-juin-21	22-juin-22	22-juin-22
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les Actions Gratuites	16-déc-21	15-déc-22	15-déc-22
Nombre maximum d'action gratuites autorisées	340 000	340 000	340 000
Nombre total d'action gratuites attribuées	45 000	46 200	336 000
<i>Dont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux**</i>			
<i>Franck Mouthon</i>	6 900	6 900	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	6 900	6 900	150 000
Date de fin de période d'acquisition des actions gratuites	16-déc-21	15-déc-22	15-déc-22
Date de fin de période de conservation minimum des actions gratuites	16-déc-23	15-déc-24	15-déc-24
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	43 800	42 600	-
Nombre d'actions gratuites annulées (du fait du départ avant la fin de la période d'acquisition)	1 200	3 600	4 000
Nombre total d'actions gratuites à la date d'enregistrement du Document Universel d'Enregistrement	43 800	42 600	332 000

5.18 Avances remboursables

En euros	31/12/2023	Augmentation	Remboursement	30/06/2024
BPI France ADI	337 521		(125 000)	212 521
BPI France PSPC « NEUROLEAD »	2 751 000		(2 200 800)	550 200
Total avances remboursables	3 088 521		(2 325 800)	762 721

En euros	Montant initial	Restant dû au	Restant dû au	Durée
		31/12/2023	30/06/2024	
BPI Avance R. ADI	800 021	337 521	212 521	4 ans
BPI Avance R. PSPC	2 751 000	2 751 000	550 200	9 ans et 3 mois
Total	3 551 021	3 088 521	762 721	

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au		Durée	Taux
		31/12/2023	30/06/2024		
ORAs IRIS					
Emprunt SG 825K	825 000			4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BNP 850K	850 000			4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt CE 825K	825 000			4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BPI 800K€ Innovation - RDI	800 000	800 000	800 000	5 ans	0,92%
PGE - SG	850 000	639 340	427 458	6 ans	n/a
PGE - BNP	850 000	655 932	438 920	6 ans	n/a
PGE - CE	850 000	535 490	429 172	6 ans	n/a
PGE - BPI	850 000	584 375	478 125	6 ans	n/a
Emprunt BPI 350K€	350 000			8 ans	5,88%
Emprunt BPI 650K€	650 000	422 500	357 500	8 ans	4,06%
Intérêts courus		5 384	4 525	n/a	n/a
Total	7 700 000	3 643 021	2 935 700		

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2023

En euros	31/12/2023	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	544 090	544 090		
Factures non parvenues	582 008	582 008		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 126 098	1 126 098		

au 30/06/2024

En euros	30/06/2024	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	592 129	592 129		
Factures non parvenues	524 883	524 883		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 117 012	1 117 012		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

1- Engagement de retraite :

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 118 k€ charges sociales comprises au 31 décembre 2023
- 56 k€ charges sociales comprises au 30 juin 2024

2- Engagement de licence avec le la fondation Beyond Batten disease :

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten Disease Foundation' pour le candidat-médicament Batten-1 dans la maladie de Batten.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament Batten-1 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de Batten-1 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

3- Loyers :

La Société a signé en avril 2022 un bail avec l'organisme public Vallée Sud pour la location de bureaux à Fontenay-aux-Roses. Le bail a fait l'objet d'un avenant en février 2024 sur la base de la réduction de la taille des locaux et par effet de conséquence le loyer a été réduit. Le loyer annuel a été ramené 64,5 K€ pour une durée de 9 ans, avec une capacité de dénonciation pour la société avec un préavis de 3 mois. Ces bureaux sont situés à proximité du CEA de Fontenay-aux-Roses où étaient situés l'essentiel des bureaux de la Société et qui continue d'héberger le principal laboratoire de la Société dans le cadre d'un contrat de collaboration avec le CEA et le Collège de France.

Par ailleurs des locaux à la Lyon sont loués pour un montant non significatif (5k€ par an).

4- Banques : Garanties affectées à un engagement auprès des banques

Type	Devise	Montant
Contregarantie société cautionnement. Bnp	EUR	784 197
Assurance contrat garantie par l'état bnp	EUR	871 329
Intervention bpifrance financement	EUR	340 000
Nantissement de fonds de commerce SG	EUR	850 000
Total		2 845 526

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2023 au 30 juin 2023 est de 209 862 €. La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2024 au 30 juin 2024 est de 156 927 €

5.24 Honoraires

En euros	30/06/2024	30/06/2023
Honoraires des commissaires aux comptes (Ernst & Young)	20 381	54 519
Honoraires autres	115 334	194 069
Totaux	135 715	248 588

Les honoraires sont globalement en forte baisse au premier semestre 2024 comparativement à la même période en 2023. Cette baisse globale s'explique principalement par la réduction des honoraires de conseils.

5.25 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.

4. COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes condensés intermédiaires de la Société au 30 juin 2024 ont été préparés conformément aux normes françaises.

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes françaises et doivent être lus en complément des états financiers annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du présent rapport semestriel (chiffres arrêtés au 31 décembre 2023).

Ce tableau prend notamment en compte l'impact de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2023 (émission de 2.412.511 actions ordinaires par le biais d'un placement privé assorti d'une offre complémentaire au public via la plateforme Primary Bid).

	Situation à la date du présent document		Situation à la date du présent document sur une base diluée (3)						Droits de vote (4)		
	Nombre d'actions ordinaires	%	Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des instruments dilutifs en circulation				Nombre d'actions total post exercice des instruments dilutifs en circulation		Nombre	%	
			BSA	BSPCE	AGA	Total instruments dilutifs	Total instruments dilutifs % base diluée	Total base diluée			%
Franc Mouthon	331 576	4,2%	-	106 924	-	106 924	1,2%	438 500	5,1%	649 352	7,4%
Mathieu Charvériat	331 576	4,2%	-	106 924	150 000	256 924	3,0%	588 500	6,9%	649 352	7,4%
Total fondateurs	663 152	8,5%	-	213 848	150 000	363 848	4,2%	1 027 000	12,0%	1 298 704	14,7%
Salariés et autres personnes physiques	-	0,0%	-	178 096	186 000	364 096	4,2%	364 096	4,2%	-	0,0%
Total fondateurs & salariés	663 152	8,5%	-	391 944	336 000	727 944	8,5%	1 391 096	16,2%	1 298 704	14,7%
Dominique Costantini	-	0,0%	3 588	-	-	3 588	0,0%	3 588	0,0%	-	0,0%
Luc-André Granier	-	0,0%	3 588	-	-	3 588	0,0%	3 588	0,0%	-	0,0%
Total administrateurs (2)	-	0,0%	7 176	-	-	7 176	0,1%	7 176	0,1%	-	0,0%
Beyond Batten Disease Foundation	898 437	11,5%	-	-	-	-	0,0%	898 437	10,5%	898 437	10,2%
Richard Platford	96 884	1,2%	-	-	-	-	0,0%	96 884	1,1%	96 884	1,1%
Supernova Invest (1)	393 078	5,0%	-	-	-	-	0,0%	393 078	4,6%	393 078	4,5%
Auriga Partners	577 762	7,4%	-	-	-	-	0,0%	577 762	6,7%	913 587	10,4%
Kreaxi (2)	124 738	1,6%	-	-	-	-	0,0%	124 738	1,5%	124 738	1,4%
Total investisseurs financiers historiques	2 090 899	26,7%	-	-	-	-	0,0%	2 090 899	24,4%	2 426 724	27,5%
Flottant	5 091 073	64,9%	-	-	-	-	0,0%	5 091 073	59,3%	5 091 115	57,7%
Total investisseurs	7 181 972	91,5%	-	-	-	-	0,0%	7 181 972	83,7%	7 517 839	85,3%
Total général	7 845 124	100,0%	7 176	391 944	336 000	735 120	8,6%	8 580 244	100,0%	8 816 543	100,0%

- (1) Dont 295 400 actions via son fonds Amorçage Technologique Investissement
- (2) Né du rapprochement entre Rhône-Alpes Création et Banexi Ventures Partners
- (3) Les chiffres figurant dans ces colonnes sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des bons de souscription d'action (« BSA »), bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») et Actions Gratuites (« AGA ») en circulation exercé, (voir la note 5.17 des comptes semestriels « capital social potentiel »)
- (4) Les titres détenus par la Société dans le cadre de son contrat de liquidité sont privés de droits de vote (88 371 titres au 31 août 2024)

DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de publication du présent rapport, l'ensemble des actionnaires de la Société disposent de droits de vote équivalents à la quotité de capital qu'ils détiennent, étant toutefois précisé que depuis la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Certains des principaux actionnaires bénéficient de ce fait de droits de vote double sur certaines des actions qu'ils détiennent.

CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de publication du présent rapport, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

ETAT DES NANTISSEMENTS

A la date du présent rapport, il ne subsiste aucun nantissement. Historiquement le seul nantissement portait sur le fonds de commerce de la Société (et excluait spécifiquement tout brevet et autre élément de propriété intellectuelle). Ce nantissement avait été mis en place dans le cadre de l'accord de financement de 2,5 M€ signé avec un syndicat bancaire en juillet 2018. La Société a terminé le remboursement de cet emprunt au cours du premier semestre 2023, et au 30 juin 2023, ce nantissement est donc devenu caduque.